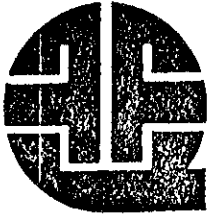


83.6



LA FEDERATION DES FEMMES DU QUEBEC

MEMOIRE SUR LE MODE DE SCRUTIN

PRESENTE A LA

COMMISSION DE LA REPRESENTATION ELECTORALE DU QUEBEC

Montréal, novembre 1983

1

Handwritten scribbles and marks in the top right corner.

Faint horizontal lines of text or markings across the middle of the page.

A thick, dark horizontal band of noise or heavy scanning artifacts near the bottom of the page.

La Fédération des femmes du Québec, fondée en 1966, est un organisme qui regroupe plus de 500 membres individuelles et plus de 35 associations membres et qui a pour objectif de promouvoir les droits des femmes et l'amélioration de la condition féminine dans tous les milieux. Tout en se préoccupant de tous les aspects de la condition de vie des femmes, la F.F.Q. a toujours mis un accent particulier sur la participation des femmes à la vie politique et a même présenté, en 1971, un mémoire sur ce sujet à la Commission Royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada.

La Fédération des femmes du Québec, fondée en 1966, est un organisme qui regroupe plus de 500 membres individuelles et plus de 35 associations membres et qui a pour objectif de promouvoir les droits des femmes et l'amélioration de la condition féminine dans tous les milieux. Tout en se préoccupant de tous les aspects de la condition de vie des femmes, la F.F.Q. a toujours mis un accent particulier sur la participation des femmes à la vie politique et a même présenté, en 1971, un mémoire sur ce sujet à la Commission Royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada.

INTRODUCTION

La Fédération des femmes du Québec dont un des objectifs fondamentaux est la défense des droits des femmes, est heureuse de pouvoir participer au débat sur le mode de scrutin. En effet, les femmes voulant prendre leur place à tous les niveaux et dans tous les secteurs d'activité de la société; de même qu'aux centres de décision, il nous semble de première importance que les femmes puissent faire valoir leur opinion et leurs interrogations en ce qui concerne le changement dans les modalités permettant d'élire leurs représentants/tes à l'Assemblée nationale.

La F.F.Q ayant depuis sa fondation fait en sorte de défendre la nécessité de la participation des femmes à la vie politique, et les ayant incitées à être présentes sur la scène politique, il nous apparaissait important de vous manifester notre intérêt pour la question, vous inviter dans votre proposition de réforme, à tenir compte de cette dimension. Même si la Commission de la représentation électorale ne changera pas à elle seule les mentalités prévalant dans notre société, elle a aussi sa part à faire pour éliminer tout ce qui pourrait constituer un obstacle à l'élection du plus grand nombre possible de femmes à l'Assemblée nationale qu'elle soit représentante d'un parti fort ou d'un groupe minoritaire.

CONSTAT GENERAL

Il est l'évidence même qu'il y a une carence importante dans la représentation des femmes à l'Assemblée nationale, nous sommes bien loin de l'égalité de représentation à laquelle nous devrions tendre. Qu'est-ce que ce pauvre 6% de femmes actuellement?

La place des femmes n'est donc pas assurée dans les centres de décision politique. D'ailleurs même son droit le plus légitime, soit celui d'élire ses représentants, ne lui est acquis que depuis peu et même tardivement au Québec, en 1940. Ce fut grâce à la volonté affirmée et à la ténacité de femmes qui ont lutté contre toutes les forces les plus reconnues de notre société à l'époque. Il est bien sûr que les femmes, si elles étaient absentes des centres de décision politique, l'ont été aussi de tous les autres paliers décisionnels. Le droit de vote a été l'élément premier

qui a donné aux femmes la possibilité d'être des citoyennes à part entière. Elles ont dû par la suite continuer leurs luttes pour une reconnaissance de statut d'égalité dans les lois les plus fondamentales de notre société. Aussi la pleine égalité dans le mariage n'a été acquise qu'en 1981 par la révision du code civil. Tous ces acquis, ce sont les femmes qui les ont obtenus à la force du poignet.

Peu à peu, les femmes obtiennent l'élimination des causes structurelles qui les empêchent de participer à part entière aux orientations et au fonctionnement de notre société. Il faut avouer, cependant, que parallèlement à ces causes structurelles, il y a des causes sociologiques qui sont tout aussi limitatives. Il est donc tout aussi important d'influer sur les changements de mentalités.

Nous pouvons remarquer actuellement une lente accession des femmes aux postes décisionnels, contribuant ainsi à faire disparaître les stéréotypes en ce qui a trait à la division sexuelle des rôles. Nous les retrouvons plus nombreuses dans les postes électifs comme les municipalités ou les commissions scolaires. Cependant leur succès est d'autant plus marqué qu'elles se retrouvent dans des secteurs qui sont le plus près de la conception traditionnelle de leur rôle. Mentionnons à cet égard les commissions scolaires, domaine lié à l'éducation qui a été leur première porte d'entrée.

On peut même observer que dans les groupes bénévoles et les groupes populaires mixtes, elles sont peu nombreuses dans les postes élus de direction, sur les conseils d'administration alors qu'elles sont le plus souvent les piliers du militantisme de ces organismes.

On peut faire la même observation dans le cadre des partis politiques où les femmes sont en grand nombre quand il s'agit du porte à porte pour le recrutement et le financement, le travail obscur mais essentiel dans le quotidien de l'organisation mais combien sont-elles dans les exécutifs régionaux ou nationaux. La raison fondamentale n'est pas que les femmes s'y refusent comme on essaie souvent de le faire croire. Le même phénomène se reproduit à l'occasion du choix des candidats à une élection. On va plus facilement vers le modèle masculin traditionnel. Bien sûr, on accepte maintenant les femmes, mais, fait évident lui aussi, elles

se retrouvent majoritairement là où il faut une bonne dose de courage, d'abnégation et de militantisme, dans des circonscriptions que le parti sait perdues à l'avance ou peu sûres. A quand les programmes d'accès à l'égalité dans les partis politiques, qui permettront un véritable rattrapage et une présence significative des femmes?

Les causes d'ordre sociologique se conjuguant aux causes structurelles pour limiter l'élection de femmes à l'Assemblée nationale, il faut tout mettre en oeuvre pour tout au moins éliminer les causes structurelles. C'est ainsi que le mode de scrutin peut avoir une certaine influence pour favoriser ou non l'élection des femmes. Il ne faudrait cependant pas croire que le changement du mode de scrutin modifiera fondamentalement la situation, il faudrait être très naïves pour le présumer, mais il peut être un élément de soutien facilitateur.

MODE DE SCRUTIN ACTUEL

Le mode de représentation électoral actuel, majoritaire à un tour, ne laisse que peu de possibilité aux femmes. En effet, dans le cadre d'un député/un comté, les partis ont tendance à favoriser un modèle traditionnel. De plus dans la situation actuelle, où le candidat qui obtient la majorité relative des voix est élu, il y a peu de chance, pour ne pas dire aucune, pour un candidat/te d'un petit parti ou pour des candidatures indépendantes de se faire une place. Or il est très fréquent de retrouver un nombre important de femmes dans ces partis non traditionnels représentant des tendances nouvelles (ex: parti vert) ou dans des partis dont le programme tient davantage compte des besoins et des revendications féministes. On peut donc affirmer que notre système actuel présente pour les femmes les conditions les plus mauvaises pour se faire élire.

MODE DE SCRUTIN PROPORTIONNEL

Le mode de scrutin proportionnel étant celui qui vise à ce que la répartition des sièges se rapproche le plus des votes exprimés, il favorise de façon plus juste et équitable la représentation de toutes les tendances et de toutes les forces politiques en présence dans une société. En éliminant la distorsion voix-sièges, il permet l'émergence de petits partis où, comme nous l'avons dit, se retrouvent des candidatures de femmes plus nombreuses.

Nous croyons que la présence de femmes dans les tiers-partis, partis féministes ou regroupements de candidatures indépendantes de femmes, sera un moyen de plus afin d'inciter les partis les plus forts et les plus traditionnels à faire aux femmes la place qui leur revient.

De plus, la disparition de la notion un comté/un député et l'utilisation du scrutin de liste obligera peut-être les partis à être plus vigilants et admettre une proportion plus grande de femmes sur leur liste. Ce pourra être un stimulant pour les partis.

Il est intéressant, à cet égard, d'observer l'exemple des pays occidentaux qui ont opté pour la proportionnelle. Le nombre des femmes élues y est en général plus élevé (autour de 10%). Les pays où la situation est significative sont ceux où l'on a l'effet combiné du mode de scrutin et de mesures spéciales prises par les partis. Il s'agit des pays scandinaves où le pourcentage des femmes élus atteint plus de 20%. (Norvège: 24%, Suède: 27.5%, Danemark 23.5%, Finlande 26%).

CONCLUSION

Donc en vertu des raisons invoquées précédemment, la F.F.Q. est favorable à un changement du mode de scrutin et croit que la représentation proportionnelle ouvrirait des possibilités pour une présence accrue des femmes à l'Assemblée nationale. Nous sommes cependant convaincues que ce n'est pas là la panacée et que tous les problèmes qui se posent pour une représentation juste et équitable des femmes ne seront pas réglés.

Nous voudrions aussi soumettre à la Commission de la représentation électorale nos réserves quant au mode de représentation proportionnelle régionale modérée (RPRM) proposé par le Secrétariat à la réforme électorale. En effet, le RPRM dans son mode d'attribution des sièges freine le multipartisme qui nous apparaît comme un des intérêts pour les femmes dans le changement à effectuer. Nous ne pouvons espérer une véritable amélioration de la situation et une représentation équitable des tendances dans le cadre du bi-partisme. En effet, les femmes ne sont pas un bloc homogène et ne se satisfont pas toutes des programmes et des orientations des partis les plus forts. De plus la stimulation et l'émulation ne se fera que de façon plus limitée.

Par ailleurs, nous voudrions soulever quelques facteurs qui pourront eux aussi avoir une certaine influence. Comment se fera la répartition des circonscriptions, combien de sièges dans chacune des circonscriptions étant donné que plus la liste est large, plus les chances pour les femmes d'être élues s'accroissent? Comment se fera la constitution de la liste? Est-ce que ce sera une liste ouverte ou bloquée?

Tout en étant très réaliste, la F.F.Q. est donc favorable à un changement de mode de scrutin qui s'inscrit dans un contexte de changement de mentalités dans les partis politiques. On pourrait ainsi être amené à une représentation plus juste et plus équitable des femmes à l'Assemblée nationale.

